

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 14 JUIN 2023 à 19h

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

Excusés : LORDIER Patrick a donné procuration à HERGAS Jasmine
 EMONIN Ghislaine a donné procuration à ROY Brigitte
 VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie
 POIVEY Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre
 LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine
 REBOUH Mehdi a donné procuration à GATSCHINE Jean
 WETZEL Brigitte a donné procuration à MARTINO Jean-Luc
 TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian

Absente :
 ATAR Nathalie

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- constate le quorum.

Ordre du jour

I – Délibération n°2023-06-14-01 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal nomme **Madame Claudine FRANÇOIS** pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – Délibération n°2023-06-14-02 : Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2023

Madame la Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal. Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'est formulée concernant ce procès-verbal.

Retour sur la question de Madame Agnès TRAVERSIER sur le taux d'endettement de la commune :
Madame la Maire : « Nous avons recalculé le ratio de désendettement. Ce ratio en 2022 est de 6,93 années »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et arrête le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2023.

III – Délibération n°2023-06-14-03 : Compte-rendu des décisions prises par Madame la Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame la Maire** rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du Conseil municipal :

- **Décision 2023-03 :** Dédommagement par l'Aéroclub du Pays de Montbéliard – 25420 Courcelles-lès-Montbéliard au bénéfice de la commune pour la mise à disposition de la salle polyvalente le 13 mai 2023 à un administré de Bavans, suite à la fermeture de l'accès du Mont Bart pour assurer la sécurité des usagers en raison du meeting aérien du 13 mai 2023.
- **Décision 2023-04 :** Signature de la Convention / Atelier d'éveil corporel avec Madame Élise ROCROUGE 6 rue des Peupliers 70400 BUSSUREL – 2022/2023
- **Décision 2023-05 :** Restitution de l'emplacement d'une caverne au sol au cimetière – M. RUEZ Michel
- **Décision 2023-06 :** Restitution de l'emplacement d'une caverne au sol au cimetière – Mme Josiane ROMARY

IV – Délibérations

► Délibération n°2023-06-14-04 : Désignation du référent déontologique des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de gestion du Doubs

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-40 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;
Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;
Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

ADOpte la charte de l'élu local telle que définie en annexe

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► Délibération n°2023-06-14-05 : Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au Contrat de Ville Unique (CVU) – PMA

Madame la Maire présente la convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au Contrat de Ville Unique (CVU) signé avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Dans le cadre du CVU, PMA s'engage à apporter son soutien aux organismes présentant des actions en direction du public prioritaire de la politique de la ville.

La commune de Bavans a sollicité fin 2022 le concours financier de PMA dans le cadre de l'appel à projets 2023 pour l'organisation de l'accueil centre de loisirs 3-12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires (à l'exception de 4 semaines au mois d'août et des vacances de fin d'année) de 7h30 à 18h00.

Ce service s'adresse à l'ensemble des bavonais, mais également au public prioritaire de la politique de la ville.

Ainsi, les activités organisées au sein de ce service concourent à faire découvrir de nouvelles expériences à ce public prioritaire dans un contexte différent de leur quotidien.

De plus, les sorties permettent à certains enfants d'accéder à des activités qui leur sont en temps normal inaccessibles.

Par ailleurs, certains enfants ne partent jamais en vacances, et l'équipe d'animation envisage l'organisation d'un séjour sportif destiné aux 9-12 ans.

Le 5 mai dernier, PMA a fait parvenir à la commune une notification d'une subvention d'un montant de 16 000.00 € afin de financer le service centre de loisirs 3-12 ans.

Le versement de cette subvention est subordonné à la signature préalable de la convention susnommée, ainsi qu'à la signature du contrat d'engagement républicain dont la signature est obligatoire pour tout organisme qui perçoit une subvention publique.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de lui donner l'autorisation de signer tout document et accomplir toutes formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

VOTE : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► **Délibération n°2023-06-14-06 : Tarifs des services périscolaire et centre de loisirs à compter du 01/09/2023**

Madame la Maire cède la parole à **Monsieur Jean-Luc MARTINO** pour présenter le compte-rendu du travail effectué en commission :

« Avant d'aborder le sujet, il était essentiel de rappeler aux membres de la commission les éléments conjoncturels qui nous obligent à une modification de la grille tarifaire, ceci afin de garantir la pérennité du service sans creuser le reste à charge pour le budget communal.

Rappels :

► du contexte général économique (inflation, augmentation du coût des énergies, augmentation des charges de personnel) ;

► du DOB concernant les tarifs ; »

→ Extrait du rapport (PV CM 08/03/2023 page 10) :

Bilan financier 2022 service périscolaire et centre de loisirs : recettes et dépenses de fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Objet	Montant	Objet	Montant
Remboursements assurance statutaire, indemnités journalières et prise en charge contrats aidés (PEC)	13 124,37 €	Fluides (eau, électricité et gaz)	7 913,95 €
Réduction cotisations URSSAF suite versement indemnités inflation	1 206,00 €	Repas, goûters et ateliers cuisine	108 636,58 €
Facturation familles	150 382,50 €	Fournitures activités, jeux, EPI, fournitures bureau, trousse secours, locations, sorties	26 072,61 €
Participations CAF et MSA	120 708,78 €	Produits d'entretien	2 068,29 €
Subvention PMA	16 000,00 €	Maintenances, réparations, contrôles réglementaires, assurance, véhicule	5 407,03 €
		Frais télécommunication	2 124,40 €
		Frais TIPI/CESU	185,90 €
		Admissions en non-valeur / créances éteintes	797,29 €
		Hébergement logiciel/abonnements Office 365	870,55 €
		Frais personnel (salaires, cotisations, formations, assurance statutaire)	366 661,98 €
		Provisions impayés	1 432,00 €
Total recettes	301 421,65 €	Total dépenses	522 170,58 €

Le reste à charge pour la commune afin d'assurer le fonctionnement du centre d'accueil loisirs et le service périscolaire a donc été d'environ 220 748,93 € en 2022.

N'apparaissent pas dans ce bilan les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Personnels extérieurs au service mais qui interviennent indirectement (agents des ateliers municipaux et de la mairie)
- Photocopies couleur effectuées en mairie
- Intérêts de l'emprunt contracté pour financer la construction du périscolaire

« ► du comparatif des tarifs du service périscolaire et du centre d'accueil loisirs 3-12 ans de la commune de Bavans avec les tarifs d'un échantillon d'autres communes en fonction du quotient familial ;

► du bilan financier 2022 du service (cf extrait ci-dessus) :

→ Dépenses : 522 170,58 € ; Recettes : 301 421,65 € ; Reste à charge : 220 748,93 € ;

► du coût des repas (changement de prestataire) qui n'a pas été augmenté en septembre 2022, alors qu'il est passé de 3,65 € HT pour les 3-12 ans à 3,95 € HT pour les 3-6 ans et 4,15 € HT pour les 6-12 ans ;

► qu'une revalorisation basée sur l'indice des prix à la consommation sera probablement effective en septembre (voir indice des prix * sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759963>) ;

Cet indice est passé de 116,14 en juillet 2022 à 126,49 en février 2023, soit une augmentation de 10 points en 7 mois, alors qu'en temps « normal », il varie très peu (voir ci-dessous) :

2020	0,67
2021	1,06
2022	12,61
Sur 4 mois 2023	5,18

* Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Alimentation y compris restaurants, cantines, cafés

► que la CAF du Doubs a relevé le seuil d'accès aux **Aides aux Temps Libres (ATL)** avec une ATL accessible aux **QF <800 actuellement, contre 775 auparavant** ;

► que la tranche T3 est très étalée, elle va de 776 à 1800 € soit un Δ de 1024 €.

Situation actuelle

Découpage des tranches relatives au QF (quotient familial)

Rappel du quotient familial CAF : le quotient familial est calculé par la CAF en fonction des revenus déclarés par la famille, des allocations perçues, aides au logement comprises, et de la composition de la famille.

- **Quotient familial** =

(revenus bruts annuels (avant tout *abattement* fiscal) divisés par 12 mois) + prestations / nombre de parts.

- Couple ou personne isolée = 2 parts
- +1/2 part par enfant à charge
- +1/2 part supplémentaire pour le 3ème enfant ou l'enfant mineur handicapé

TRANCHES	
T1	QF ≤ 580
T2	580 < QF < 775
T2	776 < QF ≤ 1800
T4	QF > 1800
T5	Extérieurs

Tarifs périscolaire (inchangés depuis le 08/07/2019)

PERISCOLAIRE - TRANCHES ET TARIFS ACTUELS					
QF	Matin (1h)	Midi	Panier repas = 2 h d'accueils	Soir (1h)	Soir (2h)
T1	0,8	4,1	1	0,8	1,6
T2	1	5,2	1,8	1	2
T3	1,1	5,75	2,3	1,1	2,2
T4	1,3	5,9	2,5	1,3	2,6
T5	1,5	7	4,5	1,5	3

Tarifs actuels accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) Fermeture à Noël et au mois août

		Accueil relais du matin - tarif de l'heure (7h30-9h00) sans participation CAF	Accueil matin (9h-12h) sans participation CAF	Accueil matin (9h-12h) avec participation CAF	Accueil midi (y compris repas) sans participation CAF	Accueil midi (y compris repas) avec participation CAF	Accueil après-midi (14h-17h) sans participation CAF	Accueil après-midi (14h-17h) avec participation CAF	Accueil relais du soir - tarif de l'heure (17h-18h00)
T1	QF < 580	0.80 €	2.00 €	0.50 €	4.10 €	3.10 €	2.00 €	0.50 €	0.80 €
T2	580 < QF ≤ 900	1.00 €	2.30 €	0.80 €	5.20 €	4.20 €	2.30 €	0.80 €	1.00 €
T3	901 < QF ≤ 1800	1.10 €	2.50 €		5.75 €		2.50 €		1.10 €
T4	QF > 1800	1.30 €	3.00 €		5.90 €		3.00 €		1.30 €
T5	Extérieur	1.50 €	3.50 €		7.00 €		3.50 €		1.50 €

Propositions de tarifs pour la rentrée de septembre 2023

Nouveau découpage des tranches (propositions)

TRANCHES ACTUELLES		NOUVELLES TRANCHES	
T1	QF ≤ 580	T1	QF ≤ 580
T2	580 < QF 775	T2	581 < QF 800
T3	776 < QF ≤ 1800 (1024€)	T3	801 < QF ≤ 1200 (399€)
T4	QF > 1800	T4	1201 < QF ≤ 1500 (299€)
T5	Extérieur	T5	1501 < QF ≤ 1800 (299€)
		T6	> 1800
		T7	Extérieur

- Les tranches T1 et T2 sont aidées par la CAF, le QF supérieur de ces tranches est passé de 775 à 800.

Coeff < à 800	0,50 €/h	Pour temps de midi en périscolaire
Coeff < à 800	0,50 €/h	En accueil de loisir sur une tranche de 8h/jour max.

- Une journée d'accueil (CAF) : c'est de 9h à 17h ; si en dehors de ce créneau, la mairie facture le prix relais.

Proposition du tarif périscolaire (accueil + restauration)

TARIFS PROPOSES					
QF	Matin (1h)	Midi	Panier repas = 2 h d'accueil	Soir (1h)	Soir (2h)
T1	0,82 (0,80)	4,2 (4,1)	1,64	0,82	1,64
T2	1,05 (1)	5,3 (5,2)	2,1	1,05	2,1
T3	1,2 (1,1)	5,8 (5,75)	2,4	1,2	2,4
T4	1,25 (1,1)	6 (5,75)	2,5	1,25	2,5
T5	1,35 (1,1)	6,5 (5,75)	2,7	1,35	2,7
T6	1,6 (1,3)	7 (5,9)	3,2	1,6	3,2
T7 extérieur	2 (1,5)	8,3 (7)	4	2	4

Proposition du tarif du centre de loisirs

TARIFS PROPOSES				
QF	Relais matin ou soir (1h)	1/2 journée	Repas	Midi sans repas
T1	0,82	2,10 (2)	4,2 (4,10)	1,64
T2	1,05	2,40 (2,3)	5,3 (5,2)	2,10
T3	1,2	2,65 (2,5)	5,8 (5,75)	2,40
T4	1,25	2,85 (2,5)	6 (5,75)	2,50
T5	1,35	3,00 (2,5)	6,5 (5,75)	2,70
T6	1,6	3,70 (3)	7 (5,9)	3,20
T7 extérieur	2	4,50 (3,5)	8,3 (7)	4,00

► Remarque : ces augmentations et diminutions de tarifs génèreraient environ 26 259,12 € (11,8%) de recettes.

Après en avoir débattu avec les membres de la commission, la commission est favorable à adopter ces tarifs. »

Bernard DURY : « Comment est-ce que l'on se positionne par rapport aux communes voisines ? »

Sophie RADREAU : « Nous avons présenté des tableaux comparatifs dans le DOB, nous ne les avons pas remis »

Jean-Luc MARTINO : « Globalement, nous sommes est en-dessous de la moyenne des communes de taille similaire, Bavans est une commune qui n'est pas très chère au niveau de l'accueil de loisirs et du périscolaire »

Sophie RADREAU : « En prenant connaissance des comptes-rendus des différents conseils municipaux des communes qui nous entourent, elles ont quasiment toutes augmenté leurs tarifs. Avez-vous d'autres questions ? »

Sophie RADREAU : « L'important pour nous était de retravailler la progressivité des tarifs, c'est pour cela que nous avons scindé l'ancienne tranche 3 en trois parties, de manière à ce que les tarifs soient plus équitables pour les familles »

Jean-Luc MARTINO : « Pour les personnes qui sont dans la partie basse de l'ancienne tranche T3, c'est-à-dire avec un QF entre 801 et 1200, les tarifs vont diminuer. Cette baisse reste marginale, mais elle est clairement visible avec le mode de calcul utilisé. Vous ne disposez pas de l'ensemble des tableaux issus des travaux menés. Mme la Maire et moi-même avons travaillé en lien avec les services. »

Bernard DURY : « Pour les extérieurs, cela reste très cher, notamment pour la cantine »

Sophie RADREAU : « Nous sommes largement complets au niveau des temps de restauration scolaire, et nous n'avons pas pour le moment d'extérieur durant les temps de midi »

Jean-Luc MARTINO : « Nous avons un élève extérieur pour lequel je trouvais dommage de faire payer le tarif extérieur, puisqu'il s'agissait du fils de l'ancienne directrice de l'école Radreau, Mme DEUR. Si j'avais été adjoint au Maire lorsque cette situation s'est présentée, j'aurais proposé l'application du tarif qui s'applique aux bavanais. »

Bernard DURY : « Puisqu'elle travaillait sur la commune »

Jean-Luc MARTINO : « Un élève scolarisé à Bavans, cela fait un élève de plus, quand on sait que quelquefois, les élèves manquent dans certaines classes pour pouvoir les maintenir. C'est un peu dommage, mais ces situations demeurent marginales »

En ce qui concerne les sorties, la commune demandera aux familles une participation aux frais de transport et de billetterie de la manière suivante : 5 % pour les T1 et T2, 10 % pour les T3, 15 % pour les T4, 20 % pour les T5, 25 % pour les T6 et 30 % pour les T7.

Le calcul du tarif dépend du Quotient Familial de référence fourni par la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut, il dépend des revenus figurant sur le dernier avis d'imposition. Sans ces informations, il sera appliqué le tarif maximum.

VOTE : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► Délibération n°2023-06-14-07 : Règlement financier du Doubs – Territoires Numériques Éducatifs (TNE)

Le plan d'investissement FRANCE 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des Territoires Numériques Éducatifs (TNE).

Lors de sa session du 27 juin 2022, le Conseil Départemental a approuvé la convention cadre de partenariat à intervenir entre le Département, la Banque des Territoires et le Rectorat pour la mise en œuvre du dispositif TNE sur la période 2022-2024 signée le 20 juillet 2022.

Suite à l'approbation de cette convention, **Madame la Maire** demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption du règlement financier en liaison.

VOTE : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► **Délibération n°2023-06-14-08 : Avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » relative aux opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin**

Madame la Maire explique que l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la « loi sur l'eau » présentée par Voies Navigables de France (VNF) pour le Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage (PGPOD) du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien sur Saône (21) et Allenjoie (25), se déroule du 12 juin 2023 à partir 9h00 au 13 juillet 2023 jusqu'à 17h sur le territoire des 88 communes concernées.

Les objectifs du PGPOD s'accordent avec les différentes orientations de la charte du développement durable et notamment au travers des orientations suivantes : « Exploiter et intégrer la voie d'eau dans le cadre d'une gestion optimisée de la ressource en eau et respectueuse de l'environnement et de la société », « Favoriser l'accessibilité et le développement des territoires et organiser harmonieusement les différents usages de la voie d'eau ».

Les opérations de dragage visées dans le PGPOD se révèlent alors nécessaires afin d'enlever les sédiments accumulés dans la voie d'eau qui empêchent la navigation. Elles sont donc indispensables pour le fonctionnement et le développement du canal du Rhône au Rhin.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation environnementale.

Bernard DURY : « Nous ne sommes pas tellement concernés »

Sophie RADREAU : « Je me suis fait la même réflexion, notre avis nous est demandé alors même que nous ne sommes pas en capacité de donner un avis éclairé car nous n'avons pas les compétences techniques nécessaires. Il en va de même pour d'autres sujets comme la révision du PLU, lors de laquelle nous demandons l'avis préalable de plusieurs partenaires publics qui ne sont pas vraiment à même d'émettre un avis éclairé sur le sujet qui nous concerne... »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « C'est la loi qui l'impose »

Sophie RADREAU : « C'est la loi qui l'impose, nous n'allons pas nous opposer à une enquête publique »

Jean-Luc MARTINO : « Nous avons un canal qui passe à cet endroit »

Bernard DURY : « Un canal qui est essentiellement touristique aujourd'hui »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► **Délibération n°2023-06-14-09 : Renouvellement adhésion PEFC – Certification gestion durable Forêt**

Madame la Maire :

- rappelle l'adhésion à la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières : en anglais Programme for the Endorsement of Forest Certification) par délibération n°42/2012 du 24/05/2012 et le renouvellement de cette adhésion par délibération n° 15/2019 du 14/03/2019 ;

- expose la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC, à compter du 01/01/2024 pour une nouvelle période de 5 ans, afin d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

1 – décide :

- d'inscrire l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté,
- d'approuver le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses,

- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- de s'engager à honorer une cotisation, dont le coût sera de 0,65 € / ha et de 20 € de frais fixes (soit 231.90 € pour une durée de 5 ans) ;

2 – demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la Commune dans le cadre de son adhésion à PEFC ;

3 – autorise Madame la Maire à signer tout document afférent, notamment le bulletin de renouvellement d'adhésion PEFC Franche-Comté.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► Délibération n°2023-06-14-10 : Taxe d'Aménagement

Pour rappel, jusqu'en 2022, la commune reversait une partie de sa Taxe d'Aménagement (TA) (nommée auparavant Taxe Locale d'Équipement – TLE) à PMA. Le taux de reversement était fixé au départ à 30 % au sein des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), puis a été porté à 50 % ces dernières années, bien que ce taux de reversement n'ait jamais fait l'objet de délibérations conjointes du Conseil Communautaire et des Communes membres, et qu'il reposait sur un simple accord de fait entre les communes et PMA.

En effet, jusqu'à présent, la Commune reversait chaque année à PMA la moitié des recettes (relatives à l'application de la TA à 5%) perçues en année N-1. En 2022, la Commune a donc reversé à PMA une somme correspondant à la moitié des recettes perçues en 2021.

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 47/2020 du 25/11/2020 dans laquelle le taux de la TA était maintenu à 5% dans le cas où la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ne serait pas mise en place par PMA, et dans laquelle le taux de la TA était fixé à 2.5 % dans le cas où la PFAC serait mise en place.

Dans le cas où la PFAC serait mise en place, le but de cette délibération était de ne pas amoindrir les recettes communales, tout en compensant en grande partie le coût de la PFAC pour le pétitionnaire.

La PFAC a été mise en place sur l'ensemble des communes membres de PMA au 1^{er} janvier 2022.

Madame la Maire propose donc :

- L'application du taux de 2.5 % pour la TA sur l'ensemble du territoire communal ;
- L'exonération totale en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :
 - des locaux réalisés par les organismes HLM à usage d'habitation et d'hébergement et leurs annexes bénéficiant d'un prêt aidé de l'État (prêt locatif à usage social dit PLUS, prêt locatif social dit PLS, prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale dite PALULOS, prêt locatif intermédiaire dit PLI),
 - des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² en totalité (serait conservée).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu l'ordonnance du 2022-883 du 14 juin 2022 qui organise les conditions de passage de la gestion de la taxe d'aménagement de la Direction Départementale des Territoires (DDT), à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), en modifiant notamment la date limite d'adoption des délibérations relatives à la Taxe d'Aménagement (date limite fixée auparavant au 30 novembre et dorénavant au 1^{er} juillet),

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, décide d'entériner la proposition de Madame la Maire.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► Délibération n°2023-06-14-11 : Subvention / Ravalement de façades **M. GOFFAUX Raymond 14 rue de l'Émaillerie**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, qu'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » a été déposé par Monsieur Raymond GOFFAUX, résidant au 14 rue de l'Émaillerie.

Après étude de la demande de Monsieur GOFFAUX, la commission « Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine » a émis un avis favorable à ce dossier de subvention lors de sa réunion du 12/05/2023.

En effet, le type de travaux réalisés et l'adresse de la maison sont éligibles au regard des conditions fixées dans la délibération n°11/2022 du 16/03/2022.

Vu la facture présentée et le montant éligible déterminé à partir de cette facture (14 545,45 € HT), Monsieur GOFFAUX peut prétendre à une subvention d'un montant de 2 000.00 € (soit le plafond arrêté dans la délibération susnommée)

relative aux subventions attribuées pour les ravalements de façades, car 15% du montant éligible correspondent à 2 181,82 €).

Bernard DURY : « Est-ce que c'est une maison visible de la rue ? »

Christine BUSSON : « Oui, elle n'est pas au bord de la route, elle est en second plan, mais elle est bien visible depuis la Grande Rue »

Bernard DURY : « Éligible donc »

Christine BUSSON : « Oui, elle est bien éligible au dispositif de subvention pour les ravalements de façade »

VOTE : 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► **Délibération n°2023-06-14-12 : Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle**

Madame la Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.4121-3, L.4153-8 et L.4153-9 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Vu les actions de prévention visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ;

Vu les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du code du travail ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécificité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public en relevant ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillant, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L.4121-3 et suivants du code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R 4153-40 du même code ;

Considérant que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale permettant à compter du 01/09/2023 aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « réglementés » ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

DECIDE le recours aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

DECIDE que la présente délibération concerne le secteur d'activité entretien espaces verts des ateliers municipaux de la mairie de Bavans,

DECIDE que la mairie de Bavans, située au 1, rue des Fleurs et dont les coordonnées sont les suivantes : mairie.bavans@bavans.fr et 03.81.96.26.21, est l'autorité territoriale accueillant les jeunes mineurs amenés à effectuer des travaux dits « réglementés »,

DECIDE que la présente décision est établie pour trois ans renouvelables,

DIT que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formations connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération,

DIT que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du CHSCT et adressé concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► Délibération n°2023-06-14-13 : Création d'un emploi en contrat d'apprentissage

Madame la Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU l'avis donné par le Comité social territorial, en sa séance du 08/06/2023,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité social territorial, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2023 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ateliers Municipaux	1	CAP Jardinier Paysagiste	2 ans

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, aux chapitres 011 et 012, articles (6184-versements à des organismes de formation, 6417-rémunération des apprentis, 6457-cotisations sociales liées à l'apprentissage) de nos documents budgétaires,

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

► Délibération n°2023-06-14-14 : Espaces sans tabac

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22 et L2122-23,

Vu le code pénal et notamment ses articles 131-12, 131-13 et R610-5,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L3511-7 et R3511-1,

Vu la loi n°91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme, dite loi EVIN,

Vu le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à l'usage collectif,

Vu le décret n°2015-768 du 29 juin relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement - Aménagement urbain - Patrimoine du 20/03/2023,

Madame la Maire expose que le tabagisme est une cause évitable de mortalité en France qui fait encore de nombreux morts (plus de 70 000 décès par an dont plus de 40 000 par cancer). Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

La Ligue contre le cancer propose aux collectivités de créer des espaces sans tabac aux abords des lieux fréquentés par les enfants (écoles, aires de jeux, salles de sport...) avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormer le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé de conventionner avec la Ligue contre le cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » aux abords des sites listés ci-dessous ;
- Une action à visée pédagogique plutôt que répressive à l'égard des contrevenants.

Sites concernés :

- Pôle éducatif Dolto (crèche, école maternelle, périscolaire et centre de loisirs)
- Pôle éducatif Radreau (école Radreau 1, école Radreau 2, périscolaire Radreau, gymnase Bel-Air)
- Bibliothèque
- Salle omnisports
- Aire de jeux du Corps Franc

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**,

Décide :

- d'adopter le projet de convention ci-joint à intervenir entre la ville et la Ligue contre le cancer ;
- de mettre en place le dispositif dans les meilleurs délais (en fonction du délai de fourniture et de pose des panneaux) ;
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

Délibération publiée sur papier le 19/06/2023

Extrait de délibération télétransmis en préfecture le 16/06/2023 et sur site internet le 19/06/2023

V – Rapports des Commissions

→ **COMMISSION « ENVIRONNEMENT – AMÉNAGEMENT URBAIN – PATRIMOINE »**

séance du 12 mai 2023

– rapporteur **Christine BUSSON** ➤

Chasse aux œufs

Merci à l'association de la Sauvegarde des fruitiers qui nous a accueillis. Bilan : 40 enfants pour la première fois, ça n'était pas mal mais ...

La communication devra être améliorée :

- À l'école, les flyers donnés aux enfants n'ont pas été un bon relais car ils sont restés au fond des sacs. Il vaudra mieux faire de l'affichage à l'entrée des écoles et la distribution directement aux parents.
- Dès que la date sera arrêtée (hors vacances), il faudra la faire connaître dans la revue Bavans Infos.
- Les décorations de Pâques dans la commune pourraient être aussi porteuses de la pub.
- On sollicitera des associations qui pourraient proposer des activités ou des jeux.
- Le lieu pourra être différent chaque année.

Nettoyage de printemps

Merci à l'association de la Pétanque pour le prêt de son local où le rendez-vous avait été donné. L'endroit étant bien visible dès l'arrivée sur la place, on pourrait le redemander à l'automne.

Participation faible des habitants et des enfants : là encore, les flyers distribués à l'école n'ont pas été porteurs.

La MPT n'a pas non plus été un bon relais... seulement quelques enfants étaient présents.

Bonne participation des associations. Bien présentes, elles ont couvert 14 secteurs sur 15 proposés.

Suggestion est faite de se procurer des gilets fluos par sécurité pour les personnes qui font la Grande Rue.

La distribution des gants et des pinces devra se faire de façon plus rigoureuse.

Rappel : nettoyage d'automne le samedi matin 30 septembre 2023

Demande de ravalement de façades

Un habitant de l'Émaillerie a fait une demande d'aide au ravalement de façade (cf Chapitre IV Délibération n°2023-06-14-11). La rue étant éligible selon la délibération n°11/2022 du 16/03/2022, nous sommes allés sur place pour étudier la demande. Deux côtés sont visibles de la rue principale et représentent les 2/3 de la surface totale.

Le maximum possible est de 15 % du montant global de la facture qui s'élève à 24 000 euros. Le calcul se fait au prorata des surfaces visibles sachant que la limite est fixée à 15 % (à noter que la peinture utilisée est une peinture isolante et que les prix d'une façon générale ont considérablement augmenté).

Décorations de printemps

Fleurissement et plantations resteront limités tant que les risques de sécheresse seront là et nous obligeront à la prudence. Mais pour agrémenter quand même notre commune, de petits chalets sont en cours de réalisation : on va revoir leur exacte implantation. **Pour info** : on peut en voir en passant à Nommay et à Dung.

ENVIRONNEMENT

Changement climatique, pollution, manque d'eau, nous obligent à revoir toutes nos pratiques

Le choix assumé d'une tonte raisonnée mise en place l'an dernier se poursuit.

Un nouvel espace est choisi à Champerriet de l'autre côté de la butte (côté ateliers municipaux).

Rappel des avantages :

- ⇒ Préservation de la biodiversité, sauvegarde de l'écosystème, de la flore et de la faune ;
- ⇒ Baisse des coûts : moins d'entretien = moins de pollution, moins de consommation de carburant et d'usure des matériels.

Informations Urbanisme

Travaux Écoles Bel-Air

Le chantier en préparation pendant 4 semaines a **débuté le 12 juin** et va durer 16 semaines.

La sécurité, la circulation et l'installation du chantier sont aux bons soins de l'entreprise mandataire à savoir la SAS ROGER MARTIN, qui assurera aussi le suivi pendant toute la durée des travaux.

À prévoir : l'information aux riverains, l'installation et la signalisation du chantier, un arrêté de circulation, le phasage des travaux, la demande d'agrément pour les matériaux et un constat d'huissier à réaliser sur l'emprise des travaux.

Une réunion de chantier est prévue tous les mardis matins.

Habitat 25 / Champerriet

Les travaux d'entretien des logements actuels continueront à se faire. La démolition du grand immeuble interviendra seulement en toute dernière phase 2027/2028. Des réunions d'information et de concertation sont prévues avec les habitants.

Piste cyclable

Les travaux commenceront par la passerelle de Lougres et remonteront sur Bavans.

Les contacts sont pris en ce moment avec les propriétaires pour l'achat des terrains à droite après la station d'épuration.

Dates à retenir

Les élus dans vos quartiers : mercredi 31 mai entre 18h30 et 19h30 ; la réunion a eu lieu.

Les manifestations à venir :

- 17 juin : Fête de la Musique
- 24 juin : Fête des Cerises
- 13 juillet : Feux d'artifice
- 17 septembre : Journée du Patrimoine

Thème retenu → le patrimoine naturel : inventaire à faire des arbres fruitiers, des baies, des plantes, des oiseaux... Animations à faire dans les écoles, le périscolaire... et expositions.

- 30 septembre : Nettoyage d'Automne
- 10 octobre : Marche pour OCTOBRE ROSE

À noter : courrier à faire dès maintenant pour avoir le matériel.

Divers

- Demandes de vérifications de permis de travaux rue des Carrières (réseaux et clôture) ;

- Enrobé non réparé après des fouilles rue du Puits ;

- Rue de la Combe Saint-Père : deux buttes couvertes d'orties (programmé) ;

- Vers chez la fleuriste, vérifier l'entourage vieillissant d'un massif (programmé) ;

- À l'entrée de la rue du Stade tout de suite à droite, la plateforme réalisée doit recevoir le totem pour la piste cyclable ;

- Les zones sans tabac seront mises en place dès leur validation en conseil municipal ;

- Constitution d'un groupe spécial "Cimetière" issu des deux commissions « Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine » (Brigitte ROY, Cloé LABOUREY et l'adjointe Christine BUSSON) et « Ateliers municipaux – Travaux – Forêt – Cimetière » (Meho ARNAUTOVIC, Patrick RAVENT et l'adjoint Patrick LORDIER).

Le travail consistera dans un premier temps à consulter en mairie tous les documents existants sous l'œil vigilant de l'agent administratif en charge du cimetière ; faire appel si besoin à la mémoire de l'ancien policier municipal responsable de ce dossier.

Sur place, il faudra faire un état des lieux pour répertorier les emplacements libres, les tombes abandonnées etc... Pour ensuite effectuer toutes les démarches administratives et longues auprès des familles.

Un calendrier sera mis en place entre les participants.

Bernard DURY : « Avez-vous des informations quant à la réparation de la passerelle de Lougres ? »

Sophie RADREAU : « Les travaux de réparation devraient commencé cet été »

Bernard DURY : « C'est bien. Puisque nous évoquons la rénovation des logements de Champerriet, je trouve que les logements rue des Rossignols ne sont pas en meilleur état »

Sophie RADREAU : « Vous parlez des 2 immeubles d'habitat collectif de 4 étages qui appartiennent à Habitat 25 »

Christine BUSSON : « Nous l'avons signalé à Habitat25 »

Jean-Pierre LOUYS : « Nous avons évoqué l'état de ces immeubles lors de nos rencontres avec Habitat25. Il nous a été répondu que la rénovation de ces 2 immeubles se fera après ceux de Champerriet qui sont plus vétustes »

Christine BUSSON : « Ce sera une deuxième phase »

Aurélien PLANÇON : « En ce qui concerne les travaux vers l'école, est-il possible de demander à l'entreprise de stopper les travaux cinq minutes avant et après la sortie des classes afin que les enfants aient le temps de sortir de l'école ? lorsque les enfants sortent de l'école, la pelleteuse est en marche. Peut-on aussi demander aux gardes nature de venir de temps en temps ? parce que c'est un peu dangereux »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Pour information, l'entreprise qui est sur place actuellement, DODIVERS, intervient pour le compte de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA). Ils réalisent des travaux de

renouvellement des réseaux qui font suite à la demande que nous avons faite en fin d'année auprès de PMA, afin que les réseaux vétustes soient repris avant que les revêtements neufs ne soient mis en œuvre. PMA a pu dégager des marges de manœuvre budgétaires en dernière minute afin de pouvoir réaliser ces travaux avant que les travaux de réaménagement des abords de l'école ne débutent.

Les travaux de réaménagement initiés par la commune débiteront le 19 juin, soit lundi prochain, ils n'ont pas débuté le 12 juin comme indiqué précédemment. Merci pour votre signalement, nous ferons passer le mot à PMA et à l'entreprise DODIVERS »

Aurélien PLANÇON : « Il y a une voiture blanche qui reste garée devant l'un des immeubles alors que le stationnement est interdit, je pense qu'elle ne fonctionne plus... La pelleuse est toujours obligée de la contourner. »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Nous n'en étions pas informés, l'entreprise aurait dû nous en faire part immédiatement afin que nous fassions intervenir les gardes nature. Nous allons nous en occuper. »

Christine BUSSON : « Nous étions en réunion mardi dernier avec les habitants, et personne ne nous en a parlé »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Ni l'entreprise d'ailleurs, lors de la réunion de chantier »

Aurélien PLANÇON : « Elle est là, cette voiture, en plein milieu, sur une place, elle ne bouge pas »

Hikmet TEL autorisé par Madame la Maire : « Madame la Maire a sollicité les gendarmes pour qu'ils viennent. Ils sont venus à quelques reprises sur le chantier, notamment au début. Pour le démarrage des travaux commandés par la commune, il est prévu qu'ils viennent mardi prochain, le matin. Ils ne viendront pas lundi matin car les travaux n'auront pas vraiment débuté, l'entreprise ROGER MARTIN va installer son matériel lundi, et les travaux qui auront un impact sur la circulation ne commenceront que mardi prochain. En raison des travaux, par la force des choses, la circulation sera perturbée aux abords de l'école, la présence des gendarmes permettra de mettre de l'huile dans les rouages »

→ COMMISSION « PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – JEUNESSE »

séance du 23 mai 2023

– rapporteur Jean-Luc MARTINO ↗

Conseils d'écoles maternelle et élémentaire

Conseil d'école maternelle Françoise Dolto

Effectifs et prévisions de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2023

Effectifs au 14 mars 2023 : 122 élèves (118 au dernier conseil d'école)

Prévision rentrée 2023 : 106 ? élèves

Rappel : 113 élèves en 2021-2022

Procès-Verbal du 2^{ème} Conseil d'Ecole de la Maternelle F.Dolto de BAVANS

Mardi 14 Mars 2023 à 18h00

Personnes connectées :

- ✓ Enseignantes : GERARD Séverine, JEANNIN Caroline, LAFOSSE Ludivine, RUIZ DESMOULINS Laëtitia et EMONIN Claire (directrice)
- ✓ ATSEM : PILI Valérie
- ✓ Municipalité : RADREAU Sophie (Maire), MARTINO J.Luc (adjoint)
- ✓ Représentants des parents d'élèves : BILLARD Noémie, FORTU Adeline, GAUTHIER Stella, GERMON Laurine, MELAH Nadia, TOURNEBIZE Hélène
- ✓ Responsable du secteur Jeunesse : BISSOLI Audrey
- ✓ DDEN : BAUDIER Dominique
- ✓ Association de parents « Les p'tits bavanais » : Mr VANNIER (président), Mme MULLIER (secrétaire)

Personnes absentes ou excusées :

- ✓ Enseignante : RUFFIN Elodie
- ✓ Représentants des parents d'élèves : BAUDIER Mathieu, BEDIGIAN Florence, LAFRANCE Geoffrey, TEKFAOUI Najia
- ✓ RASED (psychologue et enseignante du réseau d'aide): BODIN Vanessa, BRENDEL Céline
- ✓ AESH : BICELLI Eve

1- Approbation du compte rendu du 1^{er} Conseil d'Ecole :

Le procès-verbal du 1^{er} Conseil d'école du lundi 17 Octobre 2022 est validé à l'unanimité.

Mme BILLARD Noémie est nommée secrétaire de séance.

Mme EMONIN informe l'ensemble des membres présents qu'elle souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, concernant « l'OTS » (l'organisation du temps scolaire) ; le sujet doit être traité à la demande de l'Inspection et voté pour le 26 avril 23 par le Conseil d'Ecole. L'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour aujourd'hui.

2- Effectifs et prévisions de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2023

Effectifs au 14 MARS 2023 : **122 élèves** (118 au dernier conseil d'école)

	<u>Mme Ruiz Desmoulin</u>	<u>Mme Lafosse</u>		<u>Mme Gérard</u>	<u>Mme Jeannin Mme Ruffin</u>		<u>Mme Emonin Mme Ruffin</u>	<u>TOTAL ECOLE</u>
	PS	PS	MS	MS	MS	GS	GS	
<u>Nbre d'élèves par niveau</u>	25	17	7	25	8	16	24	122
<u>Nbre d'élèves par classe</u>	25	24		25	24		24	122
<u>Nbre d'élèves par niveau</u>	PS=42		MS=40		GS=40			122

→ 35 futurs PS étaient annoncés au premier conseil d'école pour la rentrée de septembre 2023, mais aujourd'hui nous avons seulement 23 enfants nés en 2020 inscrits pour la rentrée. Nous espérons que ce nombre va augmenter d'ici fin juin.

Année 2022/2023	PS	MS	GS	TOTAL
Nbre d'élèves par niveau	23 ?	42	41	106 ?

3- Evaluation d'Ecole:

Pour rappel, cette année notre école a été choisie pour réaliser son évaluation, comme toutes les écoles qui dépendent du collège de Voujeaucourt. Celle-ci devra avoir lieu tous les 5 ans. Elle doit être rédigée en collaboration avec l'Ecole Radreau.

✓ Le Principe :

L'objectif de ces évaluations est de faire un diagnostic de ce qui fonctionne dans une école pour le valoriser et permettre aux différents partenaires (équipe enseignante, collectivité, familles, service périscolaire ...) de s'interroger et d'améliorer le fonctionnement de l'école.

✓ Le déroulement :

L'équipe de chaque école (élémentaire et maternelle) a procédé à son auto-évaluation à partir d'outils et de grilles sur différents items regroupés en 4 catégories :

- Les acquis scolaires et équité
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Les directrices ont également rencontré les représentants de parents d'élèves ainsi que la Mairie et Mme Bissoli (pour le périscolaire) afin d'avoir leur avis sur les différentes catégories citées ci-dessus.

Ensuite, les 2 directrices ont rédigé l'évaluation collective en regroupant le bilan de chaque école. Puis, pour clôturer la réflexion, une réunion collective de tous les enseignants des 2 écoles a eu lieu pour valider le résultat final.

Notre rapport d'auto-évaluation sera examiné en mai par une équipe d'évaluateurs externe à l'école, composée de 3 personnes telles : inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs, conseillers pédagogiques, chef de services de l'administration, chefs d'établissement etc....

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont aidé à réaliser cette évaluation : Mairie, parents, enseignants...

4- Labellisation E3D :

Le 23 et 24 Janvier 2023, nous avons accueilli des animateurs de PMA qui ont mené avec chacune des classes de l'école, une animation sur la sensibilisation aux déchets.

En 2019, notre école a reçu le label E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) par le ministère de l'éducation nationale qui reconnaît et encourage les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

En effet, dans notre école, nous avons mis en place différentes collectes :

- Les feutres et stylos usagés

- Les bouchons en plastique
- Les cartouches d'imprimante (depuis cette rentrée)
- Et mise en place de bac de tri dans l'école (papier/plastique/carton)

Cette animation est venue souligner la nouvelle collecte des bacs jaunes sur notre territoire. En effet, lors de ces ateliers, les enfants ont été sensibilisés au tri des déchets ainsi qu'aux différents chemins empruntés par nos déchets en fonction de leur matière.

Suite à cette journée, et en collaboration avec Mme Bissoli, responsable jeunesse, nous aimerions installer des composteurs, qui récupèreraient tous les restes alimentaires de la « cantine maternelle » ainsi que les déchets végétaux de la maternelle (lors d'activités cuisine ou de goûters). Ces bacs auraient également un rôle pédagogique pour nos élèves ; nous pourrions ensuite faire un projet jardinage en incluant le terreau récolté. Mme Salles, chargée d'animation et de sensibilisation à l'environnement sur PMA, qui nous a aidé à monter ce projet, est d'accord de nous guider dans la mise en place de ces bacs et s'engage même à venir surveiller l'évolution de leur contenu pendant la première année.

Cependant nous avons besoin de l'accord de la Mairie sans qui ce projet ne peut aboutir, car nous aurons besoin de broyat de bois qui devra être régulièrement mélangé avec les déchets alimentaires qui sont essentiellement composés d'aliments transformés, et non d'épluchures de légumes. Nous aurons également besoin de l'aide des employés municipaux lorsqu'il faudra retourner le contenu de ces composteurs. Mme Radreau valide l'implication de la Mairie sur ce projet.

Mme Emonin souligne que 3 composteurs de 600 litres seront achetés prochainement.

Suite à ces nombreuses animations et projet autour du développement durable, l'équipe enseignante est en train d'étudier le dossier de l'E3D afin de voir si notre école ne peut pas prétendre à valider le niveau 2.

5- L'OTS, l'organisation du temps scolaire :

L'organisation actuelle du temps scolaire de notre école a été arrêtée à la rentrée 2020.

Or, la réglementation en vigueur (article D 521-12 du code de l'éducation) prévoit que "la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. À l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure".

De ce fait, il convient à notre conseil d'école de se prononcer de nouveau pour la rentrée 2023 en lien avec l'autorité ayant compétence scolaire, avant le 26 avril 2023.

Mme Emonin rappelle que notre école a son OTS (Organisation du temps scolaire) qui fait partie du cadre dérogatoire, à savoir 4 jours d'école par semaine, soit 8 ½ journées au lieu de 9 (incluant le mercredi matin) pour le cadre général. Après rappel des différents OTS possibles, Mme EMONIN explique que l'équipe enseignante souhaite reconduire l'OTS actuelle.

Après discussion, la Municipalité et les parents d'élèves élus sont d'accord à l'unanimité pour conserver l'organisation scolaire actuelle.

6- Projet des enseignantes

✓ Tu me lis :

Nous avons repris les séances avec les interventions des parents : quel plaisir pour tous ! Parents, enseignantes...mais surtout pour les enfants !

On rappelle à tous les parents que chacun peut participer aux séances : merci de vous inscrire auprès des enseignantes.

✓ Participation au Livre Elu :

En ce moment, chaque classe découvre la douzaine de livres en compétition, avant de procéder à l'élection de l'album préféré. (mois de mai)

✓ LA FETE DU CONTE :

La compagnie GAGAKOE organise cette année la 14^{ème} fête du conte qui se déroulera le jeudi 16 mars. Les élèves de l'école auront la chance de découvrir un conte de Julia Alimasi et Denis Trutt, intitulé « Petites bêtes pas bêtes », à l'école, sur 2 représentations. (Tarif de 400 euros)

✓ Carnaval :

Les enfants fêteront Carnaval le vendredi 24 mars 2023.

Ils pourront venir déguisés l'après-midi. Un petit goûter (offert par la Mairie) sera organisé dans la cour de l'Ecole, après un petit défilé dans le quartier si le temps nous le permet ! Les parents volontaires pourront venir nous accompagner...déguisés pour ceux qui le souhaitent !

✓ CINEMA :

Toutes les classes se rendront au cinéma « Mégarama » à Audincourt le 25 avril 2023 pour la deuxième séance : « Loups tendres et loufoques ».

✓ Sortie de fin d'année :

Il y aura bien une sortie de fin d'année, mais pour l'instant, l'équipe enseignante n'a pas encore choisi la destination de cette sortie.

✓ L'ADEC :

L'équipe enseignante souhaite s'inscrire à l'ADEC pour accueillir un auteur d'albums de jeunesse en octobre 2023, et demande à Mr Martino si la Municipalité a reconduit l'inscription. Mr Martino répond qu'il va se renseigner auprès de l'élémentaire afin de savoir s'ils adhèreraient également au projet avant de prendre la décision. A suivre...

✓ Rallye Maths :

La classe de GS de Mme EMONIN s'est inscrite au « rallye Maths » mis en place par les conseillers pédagogiques de Besançon et l'OCCE. Il s'articule autour de 2 sessions de résolution de problèmes. La première session a eu lieu la semaine dernière (du 6 au 10 mars 2023). Les élèves ont dû résoudre, individuellement ou par petits groupes (de 2 ou 3), 4 petits problèmes, dont les résultats ont été envoyés en début de semaine. Des mises en situations très intéressantes pour les élèves qui leur permettent également d'acquérir des méthodes de travail qu'ils réutiliseront à l'école élémentaire.

✓ **Rallye Numérique :**

La classe de GS de Mme EMONIN s'est inscrite au « rallye Numérique » mis en place par le conseiller pédagogique « numérique » de la circonscription, dans le but de permettre aux élèves d'utiliser la valise numérique de l'école composée de 6 tablettes. Le rallye aura lieu du 16 mars au 23 juin : il s'appuie sur l'album «Cours, Youki !».

Les enfants devront réaliser 6 défis en utilisant les tablettes de la classe mobile, et à chaque validation d'un défi, ils gagneront un morceau d'un puzzle qu'ils devront reconstituer à la fin du rallye. Chaque défi demande aux élèves de mobiliser des compétences du domaine du numérique en lien avec les programmes officiels et selon un thème commun : écrire un texte sur un clavier, enregistrer un son, photographier, filmer, dessiner avec un logiciel, programmer (avec un jeu de déplacements dans un quadrillage).

✓ **LA CLASSE DECOUVERTE :**

La classe de GS de Mme EMONIN, partira en classe découverte du 9 au 12 mai 2023 à Lamoura avec comme activité principale « la Natation ». (La natation étant inscrite au programme pour les GS et placée prioritaire par le ministère.) 22 élèves participeront à cette classe découverte. Mme Emonin sera accompagnée d'Alexia (service civique), Hayette LAIDI (ATSEM) et Joëlle Crelier (ATSEM en retraite depuis 3 ans). Un grand merci à elles trois, et un merci à la Mairie d'accepter que Mme Laïdi puisse partir également. Mme Emonin rappelle également qu'une vente de fromages/saucisses est actuellement organisée au profit de la classe découverte.

7- Périscolaire :

Mme Bissoli rappelle à l'assemblée que depuis peu, le périscolaire utilise l'ENT pour communiquer avec les familles. Ainsi, les parents auront le même outil de communication avec les écoles et le périscolaire, ce qui les incitera encore davantage à utiliser l'ENT (mais pas pour les inscriptions à la cantine et au périscolaire).

Mme Bissoli souligne l'intérêt de la mise en place des composteurs pour la cantine et se réjouit du partenariat avec l'école maternelle.

Mme Bissoli informe le Conseil que suite à la fermeture provisoire de la salle des fêtes dû à un problème technique, la Municipalité est malheureusement contrainte d'annuler le Carnaval.

8 -Coopérative scolaire :

Le solde du compte au 28 février : 5850,82€

CREDIT :

- Bénéfice de la vente des « photos de classe » + objets de Noël : 1080,70 €
(L'équipe enseignante remercie tous les parents d'élèves pour leur implication)
- Versement de l'Association des Petits Bavanais : 472 € (en novembre) + 260 € (Marché de Noël)
+ 180 € → total de 912 €
(L'équipe enseignante remercie l'Association pour leur investissement)
- Des versements de parents pour la classe découverte

DEBIT :

- Achats fournitures « fête du goût » : 152,30 €
- Abonnement association « Tu me lis » : 30 €

5

- Spectacle de Noël « Planète Mômes » : 743,70 €
- Boulangerie : St Nicolas pour goûter de Noël : 86.40 €
- Bus pour la visite au CRAC : 220€
- Abonnement Ecole des Loisirs : 113.00 €
- Achats livres (Thème rentrée, Noël, Galette, Livre élu) : 264.25 €
- Spectacle GAGAKOE : 400 €
- Sortie Cinéma 1 : 3 Bus : 504,01 € + cinéma : 232 € (deuxième sortie à venir : même montant)

9- Budget et travaux :

- ✓ Le Budget sera voté en Mairie prochainement, mais le budget resterait identique aux années précédentes :

- 43 € / élève pour les fournitures scolaires
- 9,50 € / élève pour la coopérative scolaire (participation au transport)

✓ Travaux/Achat :

- L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les travaux de peinture réalisés dans les 2 classes de PS ainsi que dans leur salle de sieste attenante (une pendant les vacances d'Octobre et la deuxième en février). Toutes les classes sont maintenant propres. Il restera à envisager de repeindre le couloir côté GS et la salle des maîtres. Mais pour l'instant, ce sont les locaux du périscolaire qui seront repeints.
- Merci pour la réparation du système de chauffage défaillant début janvier dans les classes côté GS.
- Mr Martino informe l'équipe enseignante que l'achat de la fin de l'équipement informatique sera commandé avec les subventions allouées par le TNE (Territoires Numériques Educatifs). Il s'agit de 3 VPI (vidéoprojecteur interactif) et de 3 ordinateurs pour les piloter.
- Concernant le Projet «Cour de l'Ecole», Mr Martino explique que le projet devrait être voté prochainement et qu'ils espèrent que les travaux pourront être réalisés pendant l'été. Mme Emonin remercie la Municipalité, mais explique que de nombreux jeux de cour vieillissants ont été triés et jetés car trop défectueux. L'équipe enseignante explique aux membres du conseil qu'il est urgent d'acheter de nouveaux jeux de cours pour les remplacer afin de faire patienter les élèves d'ici juin. Les enseignantes proposent de racheter des roues (car 15 roues sur 20 ont été jetées) et des poussettes. L'école pense racheter 10 roues (300 euros) ainsi que 2 poussettes (250 euros), sans compter 8 roues arrière à changer sur les 4 premières poussettes (20 euros la roue soit 160 euros). L'équipe enseignante demande à Mme Bissoli s'il ne serait pas possible d'envisager que le périscolaire co-finance ces achats, car les enfants du périscolaire utilisent également les jeux de cours pendant le temps de midi et hors temps scolaire. Pourquoi ne pas acheter du matériel supplémentaire : 5 roues et 1 poussette ?

10- L'association des « Pt'its Bavanais » :

Mr Vannier informe les membres du Conseil qu'il n'y aura plus d'actions d'ici la fin de l'année, mais que la date de la kermesse a été arrêtée au 10 juin.

Mme Emonin remercie l'Association pour leur investissement et les informe qu'une poussette sera financée avec le chèque de 180 euros donnée en fin d'année.

11- Questions écrites des parents :

- ✓ **Concernant la possibilité de l'utilisation de serviettes en tissu fournies par les parents pour les enfants mangeant à la cantine : La Mairie a-t-elle eu la réponse de l'ARS afin de savoir si cela était autorisé ?**

Mme Bissoli informe que l'ARS n'interdit pas l'utilisation des serviettes en tissu, mais que les règles de leur utilisation sont beaucoup trop contraignantes : 2 lavages par semaine, stockage dans des pochettes plastiques individuelles. De ce fait, la gestion de cette option ne peut être envisagée par la Municipalité.

- ✓ **Nous observons beaucoup de problèmes de stationnement ainsi que de nombreuses déjections canines quotidiennes sur les trottoirs. Pourquoi la police municipale ne vient plus devant l'école ?**

Mme Radreau informe qu'il n'y a plus de police municipale, mais que celle-ci a été remplacée par des gardes-natures communautaires de PMA.

Mme Emonin revient sur le problème de stationnement, et explique qu'effectivement des parents se plaignent régulièrement de stationnement souvent irrespectueux : hors des places matérialisées, voir sur les places handicapées. La Mairie va demander aux gardes-natures ou à la gendarmerie de venir faire des rondes devant l'école aux heures d'école. Quant aux déjections canines, il est difficile d'intervenir si on ne prend pas le propriétaire du chien sur le fait.

Mme Emonin enchaîne en expliquant que le temps d'accueil des enfants est de moins en moins respecté et que l'on note de plus en plus de retard, jusqu'à 10 minutes presque à toutes les entrées. L'équipe enseignante explique qu'elle va durcir les accueils en n'acceptant plus l'entrée des parents dans l'enceinte de l'école après les 10 minutes d'accueil autorisées ; seuls les enfants seront acceptés et seront emmenés dans les classes par la maîtresse « de service ».

Levée de séance : 20H00

Mme EMONIN Claire
Directrice



Mme BILLARD Noémie
Secrétaire-adjointe



ECOLE MATERNELLE
Françoise DOLTO
3 rue de la Chapelle
25550 BAVANS
Tél: 03.81.96.25.10
maternelle.francoise-dolto@ac-besancon.fr

7

Conseil d'école élémentaire Claire Radreau

Effectifs et prévisions de l'organisation pédagogique pour la rentrée 2023

Effectifs au 27 février 2023 : 194 élèves (190 au dernier conseil d'école)

Rappel : 193 élèves en 2021-2022



**Procès Verbal
Conseil d'école du 27/02/2023**

Le Conseil d'école du 2^{ème} trimestre 2022/2023 se réunit à l'école Claire Radreau le **lundi 27 février 2023** à 18h.

Personnes présentes :

Mme Bissoli – responsable service enfance jeunesse mairie
Mr Martino – Maire de Bavans
Mme Radreau – Maire de Bavans

Mme Souben – directrice et enseignante en CE1 les lundis et mardis
Mme Beuder – enseignante CE1 (à 50% les jeudis et vendredis)
Mme Ruffin – enseignante CE1 (à 25 % les vendredis)
Mme Thouret – enseignante CE2
Mme Longuet – enseignante CE2/CM1
Mme Rossi – enseignante CM1
Mme Dorbon – enseignante CM1/CM2
Mme Mougey – enseignante CM2
Mme Leon – enseignante dispositif Ullis
Mme Brendel – enseignante RASEO

Mme Aquilano – déléguée parents d'élèves (chiffre de liste)
Mme Chauvez – déléguée parents d'élèves
Mme Jeannoutot – déléguée parents d'élèves
Mme Dautrey – déléguée parents d'élèves
Mme Bandié – déléguée parents d'élèves

Mr Vanier – président association de parents « Les Petits bavonais »

Personnes excusées :

Mme Fabienne Violla Marchiset - Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Montbéliard 1

M. Scalabrino – enseignant CP
Mme Rospingue – enseignante CP/CE1 (à 75% les lundis, mardis et jeudis)

Mme Boiteux – déléguée parents d'élèves

Mme Cramatte – déléguée parents d'élèves
Mme Bodin Psychologue scolaire

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Présentation des membres du conseil d'école
2. Renouveau semaine à quatre jours
3. Point et prévisions des effectifs pour la rentrée 2023
4. Projets en cours et à reconclure en parallèle avec les demandes de budgets 2023
5. Evaluation d'école
6. Questions diverses

INSTALLATION DU CONSEIL D'ÉCOLE :

La séance commence à 18h00. Mme SOUBEN remercia les membres du conseil d'école pour leur présence.

1. Présentation des membres du conseil d'école :

Secrétaire de séance : Élise DORBON

Directrice du conseil d'école : Mme Souben

Mme SOUBEN propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement 2023 de l'organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours) qui doit faire l'objet d'un vote du conseil d'école pour un retour à la circonscription avant le 26 avril 2023. Sinon, nous serons obligés de réunir un conseil d'école exceptionnel pour voter la question.

Le conseil est d'accord pour rajouter ce point.

Vote de la reconduction de la semaine de 4 jours : pour 15, contre 0, abstention 0

Conclusion : Adopté

Signature de la demande.

2. Point des effectifs et prévisions pour la rentrée 2023

194 inscrits à ce jour (dernière inscription hier lundi en CE12)

Pas de fermeture de classe pour l'instant mais il ne faudrait pas passer en dessous de 189 d'après les syndicats. Réunion hier lundi 27/02/23.

Information émanant de la réunion des directeurs au collège de l'Isle sur le Doubs de mercredi dernier :

- Carte scolaire 2023 : Prévisions 3236 élèves (/ R22 : 1409) - 171 élèves)

R23 : 6 fermetures et 1 ouverture pour M1 ; (CSASD Jeudi 23 février)
Comité Social d'Administration Spécial Départemental (ex CTSD)

En ce qui concerne l'école :

CP	CP CE1	CE1	CE2	CE2 CM1	CM1	CM1 CM2	CM2
24	24	25	26	23	24	24	24

8 classes - Dont 11 élèves en dispositif Uis

Ce qui donne par niveau

CP		CE1		CE2		CM1			CM2	
24	15	9	25	26	17	6	24	9	15	24
39		34		43		39			39	

Sont 39 élèves de CM2 sortants et 36 élèves de GS annoncés en arrivée pour le CP par Mme Emanik

La procédure d'affectation des élèves en 6^{ème}, Affinnet, est lancée.

Les effectifs devraient être à peu près stables. Il y aura de nouveau des classes à double niveau.
Il y a toujours la contrainte des classes de CP et CE1 à 24 maximum à la rentrée et Mme Souben souhaiterait dans la mesure du possible alléger les cours doubles.

Pour info, Mme SOUBEN a obtenu un avis favorable à la liste d'accès direction de 9 classes et plus, elle part en stage 6 jours à Besançon en mars. Reste à demander la poste au mouvement.

2. Projets en cours et à reconduire en parallèle avec les demandes de budgets 2023

Pour toutes les classes :

- Le festival du film d'Éducation avec la MPT, l'UTBM, les P'tits bavarois et George LIGNIER de la EPO
- École et Cinéma : 3 films pour toutes les classes au M'garama d'Audincourt
- Tennis de table : tous les vendredis après-midi

Tour de table :

CP :

Liaison GS / CP autour d'un album

CP/CE1 :

Liaison GS / CP autour d'un album

CE1 :

Livre Élu et Livre en tête avec Mme Souben

Carte de la fraternité

3

Semaine de la presse et des médias à l'école
Avec Mme Beucier et les CE2/CM1 : tennis
Sortie de fin d'année : Musée des maisons-comtoises de Mancenoy à confirmer

CE2 :
Hand - le mardi matin, ça a commencé ce matin
Bibliothèque : tous les lundis après-midi
Jouons la carte de la fraternité

CE3/CM1 :
Hand
Bibliothèque : Les lundis après-midi tous les 15 jours
Cycle tennis - Rencontre avec la SCAP
Jouons la carte de la fraternité

CM1 :
Hand
ePortSchool
Animations PMA autour de tri des déchets avec visite de la compostière et déchèterie de Vieux Charmont le 31 janvier

CM1/CM2 :
Cartes de la fraternité
Piscine – 10 séances (3 fois 45 minutes par semaine les lundis et jeudis matin à la CitéDO)
Animations PMA autour de tri des déchets avec visite de la compostière de Vieux Charmont le 31 janvier
Animation autour de la rivière et de l'eau
Vélo - pistes routières
Intervention gendarmerie + permis internet 30 mars
Concours Methador
Semaine de la presse et des médias à l'école

CM2 :
Cartes de la fraternité
Semaine de la presse en mars
Piscine – 10 séances (2 fois 45 minutes par semaine les lundis et jeudis matin à la CitéDO)
Hand
Animation sur l'énergie de la Damassine avec visite à la Damassine cet après-midi
Vélo - pistes routières
Intervention gendarmerie + permis internet
Concours Methador (cycle 3)
Rallye lecture (cycle 3)
Présentation de l'option chinois au collège de Bari pour les élèves de CM2 → 31 mars
Présentation de l'été le 28/02.

Les autres classes assisteront à une présentation ultérieurement.

Les demandes de budgets pour l'année 2023 ont été faites à la mairie

Mr Martino souligne qu'aucune convention n'a été signée avec la mairie pour le Handball. La convention a été signée avec l'éducation nationale.

4

2. Évaluation d'école

L'école maternelle et l'école élémentaire ont terminé de rédiger les 4 points/domaines de l'évaluation. Nous avons réuni une dernière réunion de mise au point avec les collègues de l'école maternelle. Nous sommes en phase en ce qui concerne le bilan général (à part quelques particularités liées à la maternelle et à l'élémentaire). Nous sommes dans la rédaction de la conclusion et des axes à travailler.

Le rapport est à rendre pour la rentrée des vacances de printemps. Nous aurons la visite de l'équipe d'évaluation en mai.

De ce travail découlera la mise en place du prochain projet d'école, à rédiger pour 2023/2024

5. Questions diverses

Problèmes de communication sur le retard à la première sortie école et cinéma.

Mme la Directrice s'excuse pour le retard de communication. A l'avenir, un message sera déposé sur éclat.

Problème d'information sur les remplacements.

Mme Souben explique le fonctionnement des absences non prévues : Je suis prévenue le plus rapidement par mes collègues. Nous relayons ensuite l'information à la circonscription qui attend de voir si elle a des remplaçants disponibles ou non. Etant une grosse école, nous ne sommes pas prioritaires normalement. Je ne suis informée souvent que vers 8h15-8h30.

Les parents ne sont informés que pour la forme, ils n'ont pas à s'organiser pour la garde de leur(s) enfant(s). Nous nous devons d'accueillir et de répartir les enfants en cas de non remplacement. En conséquence, pour éviter les messages, Mme Souben n'informera plus des absences de dernières minutes ou uniquement à titre exceptionnel (sortie annulée...).

Mme Souben prévendra en revanche pour les absences prévues à l'avance.

Je ne sais pas si ma question rentre dans le cadre du conseil d'école, mais je vous la pose quand même. Comment peut-on avoir vue sur les menus de la cantine chaque semaine ?
Merci

Pascal NOIR parents d'élève de Kevin en CE1

Mme Bissoli : Les menus de la cantine sont diffusés sur la porte de l'école, et sur le Facebook. Il sera déposé sur le site internet de la commune de Bavans. L'accès périscolaire ENT Éclat a enfin été créé, un premier message a été diffusé. Le lien sera toujours le même. Il ne changera jamais et peut être mis en favoris. Mme Bissoli est en revanche obligée de l'envoyer à toutes les familles, usagères ou non de la cantine, car certaines informations (SMA, ...) concernent l'ensemble des familles.

Dans quelle intention les enfants regardent-ils des films ou dessins animés en classe sur le temps dédié aux différents apprentissages sans que ce soit rattaché à un quelconque projet pédagogique ?

5

Est-il possible d'envisager d'autres sorties que des sorties "cinéma" de type sortie culturelle (visite musée ou expo en lien avec l'histoire ou les sciences) ou encore sortie dans la nature pour travailler un sujet en relation avec les sciences de la vie et de la terre ?

Peut-on envisager de donner des devoirs en facultatif du type exercices d'application pour que les notions vues en classe soient intégrées et s'imprègnent de façon durable ?

Par avance, merci pour les réponses.

Bien à vous

Réponse groupée aux 3 questions :

Tout le monde étant déjà venu à l'école, tout le monde a une vision assez claire de ce qu'est une école et de ce qui se fait à l'école. Le confinement a bien montré que la situation n'était pas aussi facile.

Enseigner est un métier. Les enseignants sont formés et ont passé et réussi un concours exigeant. Nous respectons les programmes, les recommandations du ministère.

En règle générale, un film peut être visionné soit dans le cadre d'un privilège de classe, soit dans le cadre d'un projet autre.

Les enseignants sont fatigués de devoir se justifier sur les méthodes, le travail donné, ... Cela révèle un problème de confiance des parents envers les enseignants.

Si des questions émergent sur les choix pédagogiques, elles sont abordées lors des réunions de rentrée, mais peu de parents y participent. Il est possible de solliciter l'enseignant directement en cas de question.

Pas d'autre question : la séance est levée à 18h50.

Bot de bienvenue offert par les représentants de parents d'élèves

Mme Christine SOUREN
Directrice



Mme Élise GORBON
Enseignante - Secrétaire de séance



Évaluation des écoles

L'évaluation s'est déroulée au sein des deux écoles pendant les deux premiers trimestres. Différents partenaires (équipes enseignantes, élus, collectivité, familles, service périscolaire...) y ont participé, afin d'effectuer un diagnostic sur le fonctionnement des écoles.

À la suite de ce travail et des différents entretiens menés par les évaluateurs délégués par l'inspection académique, des pistes d'améliorations seront envisagées. De ce travail découlera la mise en place du prochain projet d'école, à rédiger pour 2023/2024.

Remarque : ce type d'évaluation sera renouvelée tous les 5 ans.

Organisation du temps scolaire (OTS)

Les conseils des deux écoles ont adopté la reconduction de la semaine à 4 jours (soit 8 (½) journées au lieu de 9) pour une durée de trois ans.

Projets des écoles

- Revue sommaire des différents projets.
- ADEC * : renouvellement de l'abonnement pour l'année scolaire 2022-23.

Les directrices se sont rendues à la présentation du programme de l'ADEC et elles se sont inscrites à des projets pour l'année 2023-24.

* ADEC : Association de développement culturel du pays de Montbéliard

Tarifs du périscolaire et des accueils de loisirs (cf Chapitre IV Délibération n°2023-06-014-06).

Questions diverses

- Périscolaire C. Radreau : la commande du store (3x6) pour le bâtiment de la restauration est réalisée pour une somme de 5170.20 € HT. Une option pour la prise en compte de l'intensité du vent a été ajoutée au devis initial (+382 € HT), le coût sans cette option était de 4788.20 €.

Remarque : en juin 2022, le devis était de 4225.12 € HT sans l'option, soit une augmentation de 563,08 € (+11.7%) en 10 mois.

- Périscolaire F. Dolto : la salle d'accueil est repeinte et le petit salon de lecture a été changé.
- Placard préau école Bel-Air bâtiment 2 : demande de devis supplémentaire.
- Travaux de sécurisation des abords de l'école C. Radreau : début le 19 juin.
- Travaux d'aménagement de la cour Dolto : dépôt des dossiers de subventions en cours
- Inscription pour 3 classes au programme proposé par PMA (E-PERI&SCHOOL 2023-2024).

→ **COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »**

séances des 12 avril et 24 mai 2023

– rapporteur Jasmine HERGAS ↻

Règlement des salles festives

- La commission a travaillé sur la modification et la réécriture de certains paragraphes du règlement afin de le réactualiser. Nous terminerons sa mise à jour ultérieurement en ajoutant un paragraphe concernant la mise en place et l'utilisation des nouvelles poubelles.

- Tarifs des salles : en raison de l'augmentation du prix de l'énergie et du taux d'inflation la commission propose une augmentation de 10% de tous les tarifs de salles.

Ci-dessous le tableau des nouveaux tarifs.

SALLE POLYVALENTE			SALLE BERNARD PAGNOT		
MAXI : 369 PERSONNES – MARIAGE : MAXI 250 PERSONNES			MAXI : 60 PERSONNES		
	1 JOUR	WEEK-END		1 JOUR	WEEK-END
Associations bavanaises	55€	93€	Associations bavanaises	22€	55€
Habitants bavanais	275€ en semaine à titre exceptionnel *	440€	Habitants bavanais	88€ en semaine à titre exceptionnel *	165€
Associations extérieures	550€	880€	Associations extérieures	165€	275€
Habitants extérieurs	550€ en semaine à titre exceptionnel *	880€	Habitants extérieurs	165€ en semaine à titre exceptionnel *	275€
Tous les autres cas	Statué en municipalité		Tous les autres cas	Statué en municipalité	

La commission a fait une relecture du règlement et a proposé des modifications, qui seront apportées ultérieurement dans un nouveau règlement effectif l'année prochaine.

Règlement du marché

La commission propose une augmentation de 10% du prix du mètre linéaire ce qui porte le tarif à 0,80 cents le mètre.

Travaux salle Omnisports

À la suite de la fermeture de la salle omnisports, certains clubs ont trouvé des lieux d'accueil dans d'autres communes :

- le Handball a eu une proposition des villes de Seloncourt, Audincourt et Voujeaucourt.
- le Volley a eu une proposition de Montbéliard et de Voujeaucourt.
- Faurecia met en pause certaines activités et ne garde que les activités Self-défense et Pilates au gymnase Bel-Air de 12h à 13h30.
- GVF a obtenu un créneau le jeudi matin au Tennis couvert.

Programmation de la Fête de la Musique

Pour rappel, les groupes se produiront gratuitement le samedi 17 juin 2023 Place des Fêtes de 18h30 à 1h du matin.

Les horaires de passage sont les suivants :

- 19h30 à 20h30 Jérémy Bralla
- 20h50 à 22h Not' Styl
- 20h20 à 23h30 LTR
- 23H45 à 1H André Pomarès

Les fiches techniques seront transmises à Monsieur GUIRAO de RG Events dont les coordonnées sont les suivantes : animclairson@free.fr, téléphone : 06 21 35 36 16.

Les tickets repas et boissons offerts par la municipalité seront remis en mains propres aux musiciens le jour de la manifestation.

Feu d'artifice du 13 juillet

Le dossier a été envoyé à la préfecture.

La MPT viendra avec le vélo-crêpes.

N'ayant reçu qu'un seul devis à ce jour, la commission propose que RG Events assure la sonorisation.

Divers

→ Choix du prestataire pour la sonorisation de la Fête de la musique :

Nous avons reçu le devis de RG Events et de PFL Events : le devis de PFL Events étant sous condition, la commission demande de recontacter la société pour obtenir un devis ferme.

→ Marché du soir du 29 septembre : viendront 25 exposants et 5 partenaires.

→ Présentation de la banderole pour la Fête de la Musique

→ Les travaux ont commencé dans la salle omnisports.

Christian BEDEZ : « En ce qui concerne le marché, je pense que vous êtes au courant que nous avons perdu un commerçant. Avons-nous une piste pour un remplacement ? un autre commerçant ? »

Jasmine HERGAS : « Pour l'instant, je n'ai pas encore traité ce sujet, c'est récent. J'avais reçu une personne qui avait demandé un emplacement, qui était venue voir le marché et qui avait réservé un emplacement. Par la suite, elle s'est décommandée du fait de l'absence de toilettes. »

Christian BEDEZ : « C'est une commerçante... »

Jasmine HERGAS : « Oui. Nous allons essayer de trouver un rôtisseur des environs qui serait intéressé par un emplacement... ce n'est pas simple »

VI – Divers

Madame la Maire rappelle les différentes animations sur la commune :

- Les portes ouvertes des Jardins d'Idées samedi 17 juin ;
- La Fête de la Musique samedi 17 juin ;
- L'Appel du dimanche 18 juin ;
- La Fête des Cerises samedi 24 et dimanche 25 juin, avec les feux d'artifice le samedi ;
- Les feux d'artifice jeudi 13 juillet.

Séance levée à 20h

Les délibérations 2023-06-14-01 à 2023-06-14-14 1 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 15 juin 2023, et publiée sur site internet de la commune le 15 juin 2023.

Aucune observation de la part des Conseillers municipaux n'a été formulée concernant ce procès-verbal.

Adopté et arrêté à l'unanimité le 20 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Claudine FRANÇOIS

Madame la Maire,
Sophie RADREAU

